



NOUVEL ACCORD COLLECTIF : LE FOND, LA FORME.

Selon le planning imposé par la direction dans son accord de méthode (que la CGT n'a pas signé), les négociations sur l'accord collectif seraient terminées ! Pour les journalistes. Et pour les PTA, à moitié. Emballez c'est pesé !

Paris, le 20/01/11

Selon ce même accord de méthode, la direction a envoyé aux OS lundi 17 janvier 2011 :

- Le projet d'accord dit d'étape contenant les parties communes à tous les salarié-es de Radio France.
- Le texte complet du projet d'avenant journaliste à la CCNTJ.

Les 24 et 25 janvier seraient deux journées de *relecture* avec la direction. Les textes définitifs seraient proposés à la signature durant 10 jours à partir du 27 janvier.

À partir du mois de mars, les négociations reprendraient sur les parties concernant les PTA (métiers, temps de travail, dispositif salarial, congés...), les musiciens et les CDD d'Usage (producteurs, cachetier-es...).

LA FORME

La CGT n'a pas signé cet accord de méthode. Il impose des délais de négociations aberrants et empêche celles-ci de se dérouler avec la sérénité nécessaire à la construction d'un texte qui se substituera à la convention collective et à ses avenants.

La CGT se félicite de l'initiative de l'intersyndicale qui oppose à la direction une demande moyens supplémentaires, pour se prémunir d'un travail dans l'urgence forcément au détriment des salarié-es. Aucun texte n'interdit à la direction de s'accorder plus de temps pour permettre aux négociations d'aboutir à un terrain d'entente. Tout moyen supplémentaire joue dans le sens des salarié-es. **Nous attendons une nouvelle réponse de la direction sur ce sujet après un échange de courriers.**

C'est pourquoi la CGT propose à l'ensemble des organisations syndicales et à l'ensemble des personnels de participer à une

LE FOND

Il faut aussi et surtout que l'intersyndicale oppose les éléments de fond qui interdisent dans l'état toute signature. Quelques virgules corrigées en séance de *relecture* ne suffiront pas :

- 4 points essentiels empêchent toute signature :
 - La disparition du paritarisme.
 - La disparition des conseils disciplinaires et la création de nouvelles sanctions (rétrogradation, mutation disciplinaire...).
 - L'absence de concertation avec les organisations syndicales sur la prévoyance (indemnités en cas d'accident du travail ou de maladie longue durée).
 - Le dispositif salarial proposé aux journalistes est en net recul par rapport à l'existant.

**Assemblée Générale de tous les personnels
Le jeudi 27 janvier 2011 de 12h30 à 14h30, St 105.**